Image not found or type unknown

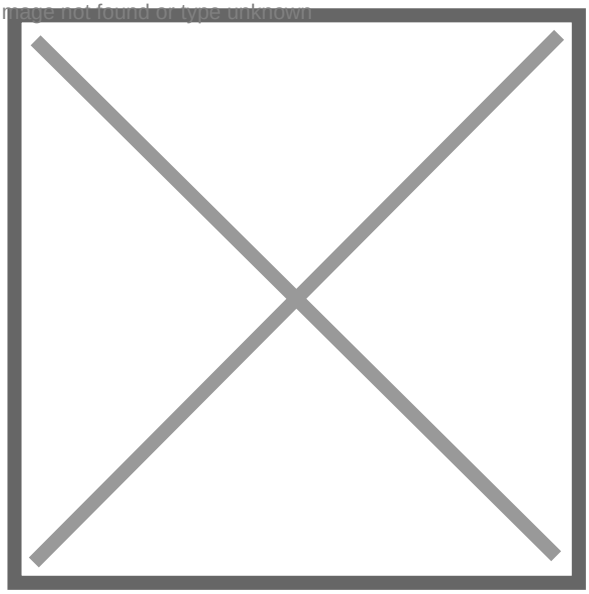

Liquidation d'entreprise et propriété de logiciel

Par **Tiou**, le **15/02/2010** à **10:33**

Bonjour,

Nous sommes actuellement 3 actionnaires à parts égales d'une SARL. L'un des 3 actionnaires est gérant minoritaire. Je souhaite quitter cette entreprise. J'aurais quelques questions :

- Est-ce que les autres associés sont obligés de racheter mes parts ? Que faire si ils ne veulent pas racheter mes parts ?

- Comment s'estime la valeur de ces parts ? Il faut une expertise tierce ?

- Un logiciel a été élaboré dans le cadre de cette entreprise. En cas de fermeture/liquidation de celle-ci, qui est propriétaire de ce logiciel ? Est-ce que chacun des associés repart avec et est ensuite indépendant ? Est-il possible pour un associé de réutiliser ensuite ce logiciel dans une autre structure ? Et si il dépose un copyright sur ce logiciel après fermeture de la 1e entreprise les autres ne peuvent plus l'utiliser ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés